Image not found or type unknown

Remboursement d'une dette de la CAF

Par **Marie wattier**, le **19/11/2018** à **10:03**

Bonjour,
Je rembourse une dette de 3021 euros pour un trop perçu de RSA depuis le mois de juin 2018 a hauteur de 48 euros par mois.Cela me convenais car avec la pension de 80 euros du père de mon enfant je ne subissais pas trop ce remboursement. Mais depuis le mois de septembre 2018, sans notification de leur part, mon remboursement est passé de 48 euros a 125 euros. Sachant que mon RSA est de 614 euros, il ne me verse plus que 489.18 euros par mois.Je ne refuse pas de payer me dette, malgré mes contactes téléphonique je n'ai aucunes réponses. Professionnellement il m'ont completement bloqué.
Ai-je des recours pour faire baisser ce remboursement ?

Par **youris**, le **19/11/2018** à **10:50**

Bonjour,
quand une personne a des dettes, son créancier peut exiger le paiement immédiat et total de la dette.
pour les dettes de la caf, il existe un arrêté indiquant les retenues maximales que peut faire la caf sur les prestations futures.
voir ce lien:
https://www.dossierfamilial.com/sante-social/aide-sociale/le-bareme-2018-de-remboursement-la-caf-85875
avec un dette de 3000 € et rembourser 50 € par mois, cela fait une durée de remboursement de 5 ans, je comprends que la CAF trouve ce délai un peu long.
ce trop-percu est une erreur de la caf de votre part ?
salutations

Par **Marie wattier**, le **21/11/2018** à **19:06**

Cette dette est du a une mauvaise information de la pension alimentaire de la part du père de mon enfant.Malgré la durée du remboursement il me semble qu'il ne peuvent pas non plus me supprimé tout . enfin c'est dure de survivre avec 489 euros par mois.
merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés